



29-31 juillet 2025 Genève (Suisse)

Conférence mondiale des présidents de parlement



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Nations Unies

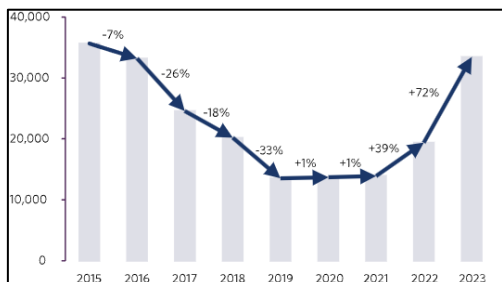
#6WCSP

Rapport de conférence

Diplomatie parlementaire au profit de la paix et de la sécurité

Le monde fait face à une escalade de violence et d'instabilité sans précédent, [les conflits mondiaux ayant doublé entre 2019 et 2024](#). Rien qu'en 2024, plus de 233 000 personnes ont été tuées dans des violences liées à un conflit – soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente – et près de 200 000 incidents de violence politique ont été signalés – soit le nombre le plus élevé depuis le lancement du suivi systématique. À la fin de l'année 2024, [120 conflits armés faisaient rage dans le monde entier, qu'ils soient nouveaux ou persistants](#). La nature de la violence évolue également : les conflits se déroulent de plus en plus en milieux urbains et sont de plus en plus fréquents, les bombardements et les attaques à distance représentant désormais près de la moitié de l'ensemble des incidents. Outre le bilan humain tragique et la destruction des moyens de subsistance, ces tendances inquiétantes sont des catalyseurs d'une plus grande pauvreté, d'inégalités croissantes et de souffrances accrues au sein des groupes marginalisés.

Le bilan humain des conflits et de la violence est stupéfiant. À la mi-2024, plus de 122 millions de

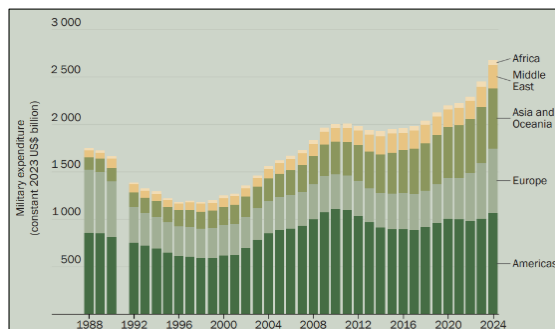


Nombre de décès de civils liés à un conflit armé et évolution en pourcentage d'année en année, 2015-2023
Source : [Division de statistique de l'ONU](#)

Malgré ces réalités alarmantes, [les dépenses militaires mondiales ont augmenté pour atteindre la somme record de 2 720 milliards d'USD en 2024](#) – soit une augmentation de 9,4 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit du niveau de dépenses militaires le plus élevé depuis la Guerre froide. Pourtant, cette course aux armements n'a pas renversé la tendance mondiale : les conflits prolifèrent, les cessez-le-feu sont rares et les normes internationales sont battues en brèche.

Reconnaissant les limites de la force, le [Nouvel Agenda pour la paix](#) de 2023 du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui s'inspire du [Programme de consolidation et de pérennisation de la paix](#) de 2016, appelle à s'orienter vers une consolidation de la paix inclusive, à dimension humaine, fondée sur les droits de l'homme, le développement durable et la diplomatie préventive. Le [Pacte pour l'avenir](#) de 2024 contient également des engagements mondiaux visant à revitaliser le multilatéralisme et à s'attaquer aux risques systémiques, les Mesures 13 à 27 du Pacte énonçant les engagements internationaux précis en matière de paix et de sécurité.

personnes ont été déplacées de force – soit le nombre le plus élevé jamais enregistré – parmi eux [43,7 millions étaient des réfugiés](#), dont plus de la moitié des enfants. La violence n'est plus limitée à une zone géographique : en 2024, une personne sur huit dans le monde vivait à moins de 5 km d'une zone de conflit actif. La Palestine, le Myanmar et la République arabe syrienne sont en tête de l'indice mondial des conflits, 81 % de la population dans les territoires palestiniens vivant sous la menace quotidienne de la violence.



Dépenses militaires mondiales, par région, 1988-2024
Source : [Institut international de recherche pour la paix de Stockholm \(SIPRI\)](#)

Les parlements sont indispensables à cette transformation. En tant qu'institutions habilitées à adopter les lois, à approuver les budgets nationaux, à ratifier les traités et à superviser l'action gouvernementale, les parlements sont en mesure de veiller à ce que les efforts en faveur de la paix et de la sécurité soient inclusifs, responsables et durables. Ils constituent également des espaces de dialogue et de réconciliation, à même de s'attaquer aux griefs avant qu'ils ne dégèrent en violence. Aujourd'hui plus que jamais, les parlements doivent mettre leurs pouvoirs constitutionnels à profit pour briser les cycles de violence et favoriser une paix durable.

Catalyser l'action parlementaire en faveur de la paix et de la sécurité

L'article premier des [Statuts de l'Union interparlementaire](#) (UIP) affirme que la mission principale de l'Organisation, depuis sa création, consiste à promouvoir "la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale" et à œuvrer "en vue de la paix et de la coopération entre les peuples". Ce mode de fonctionnement se fonde sur le postulat selon lequel la paix, la gouvernance démocratique, le bien-être humain et le développement – domaines dans lesquels les parlementaires ont un important rôle à jouer – sont étroitement liés.

Au cours des dernières décennies écoulées, les travaux de l'UIP en matière de promotion de la diplomatie parlementaire en faveur de la paix et de la sécurité ont été guidés par deux principes fondamentaux : la sécurité humaine, qui donne la priorité à la protection des individus et des populations face aux menaces telles que la pauvreté, la violence, les inégalités et la dégradation environnementale et la sécurité commune, qui se fonde sur l'idée que la sécurité d'un pays est indissociable de celle de ses voisins et de la communauté internationale au sens large. Ensemble, ces principes offrent un cadre à dimension humaine, préventif, tourné vers l'avenir et concret permettant de faire avancer la paix et la sécurité. Ils exigent qu'outre les considérations militaires, les parlements maintiennent les investissements dans les politiques de promotion de la résilience sociale, du dialogue, de l'équité et du développement durable. Depuis la dernière Conférence mondiale des présidents de parlement, l'UIP a publié [La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix](#), un outil parlementaire concis et pratique visant à aider les parlements à intégrer ces principes dans leur travail quotidien.



L'UIP adopte une démarche souple et multidimensionnelle, déployant trois principaux types de mécanismes pour catalyser la diplomatie parlementaire en faveur de la paix et de la sécurité :

- **Politique** : La [Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale](#) de l'UIP joue un rôle central dans la détermination des réponses parlementaires aux menaces mondiales. Les résolutions qu'elle adopte traduisent la position politique des parlementaires du monde entier sur des questions clés touchant à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Une fois adoptées, ces résolutions deviennent la politique officielle de l'Organisation. Ces efforts sont soutenus par les autres [commissions permanentes](#), ainsi que par le [Forum des femmes parlementaires](#) et le [Forum des jeunes parlementaires](#), lesquels s'assurent que les perspectives de genre et des jeunes s'intègrent dans l'ensemble des travaux de l'Organisation. Le processus de point d'urgence permet aux Parlements membres de traiter collectivement d'événements internationaux exigeant d'urgence l'attention.
- **Institutionnel** : L'UIP tire parti de ses bons offices pour aider en matière de prévention des conflits, de médiation, de consolidation de la paix et au lendemain d'un conflit grâce à des initiatives diplomatiques, de plaidoyer, de coopération et de dialogue. Ces initiatives sont menées par divers organes, y compris le [Bureau du Secrétaire général](#) et le [Bureau de la Présidente](#), ainsi que des organes spécialisés portant sur des questions spécifiques liées aux conflits ([droit international humanitaire](#), [droits de l'homme des parlementaires](#), [lutte contre le terrorisme](#) et [science et technologie](#)) ou à des parties spécifiques du monde ([Chypre](#), le [Moyen-Orient](#) et l'[Ukraine](#)). Grâce au travail de ces organes, l'UIP favorise la confiance et encourage la normalisation des relations, donnant l'exemple le plus caractéristique de la manière dont la diplomatie parlementaire peut innover pour la paix dans un monde en proie aux turbulences.

- **Sur le plan des programmes** : L'UIP aide les parlements à rendre opérationnels les engagements pris à l'échelle mondiale, les bonnes pratiques et les résolutions de l'UIP. Reconnaissant que la paix n'implique pas seulement l'absence d'hostilité armée, ces initiatives traitent d'une grande variété de questions interdépendantes, y compris le désarmement, la réconciliation et la médiation et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Elles intègrent également des dimensions intersectorielles comme l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes, les changements climatiques, la migration et le développement durable, veillant à ce que les efforts de consolidation de la paix soient inclusifs, à dimension humaine et sensibles aux besoins et aux perspectives de tous les pans de la société.

Comment l'UIP favorise la paix et la sécurité ?

Coordonner l'engagement parlementaire avec les efforts mondiaux en faveur du désarmement

L'UIP promeut une adhésion universelle aux instruments mondiaux en matière de désarmement et la mise en conformité des politiques nationales avec les principes humanitaires, comme moyen de prévenir les conflits, de réduire les préjudices causés par des armes et de protéger la vie et la dignité humaines. Elle aide les parlements à mettre en œuvre les engagements pris à l'échelle mondiale en contribuant au renforcement ciblé des capacités, en orchestrant des campagnes de sensibilisation et en mettant des outils pratiques à disposition.

L'UIP encourage la ratification et la mise en œuvre pleines et entières des conventions internationales interdisant et réglementant les armes de destruction massive, notamment biologiques et chimiques. En février 2025, les Comores ont ratifié la Convention sur les armes chimiques à l'occasion d'un séminaire organisé par l'UIP. Celle-ci continue à promouvoir le désarmement nucléaire et a contribué à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par une dizaine de pays depuis 2020. L'UIP a également décidé de mettre de nouveau l'accent sur la sécurité nucléaire, plaidant pour l'utilisation sûre et pacifique des matières nucléaires dans le secteur privé, notamment la santé, l'agriculture et l'industrie.

L'UIP adhère au désarmement humanitaire en plaidant pour la réglementation ou l'interdiction des armes qui touchent les civils de manière disproportionnée, notamment les armes légères et de petit calibre, les mines terrestres antipersonnel et les armes à sous-munitions, tout en s'inquiétant du retrait de certains pays de conventions essentielles en matière de désarmement humanitaire. Des pays comme le Gabon et les Philippines ont récemment ratifié le Traité sur le commerce des armes, avec l'aide de l'Organisation.

Pour s'attaquer aux menaces émergentes, l'UIP éveille les consciences aux nouvelles technologies, y compris aux systèmes d'armes autonomes, à l'intelligence artificielle (IA), aux cyberattaques et à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, soutenant l'élaboration de cadres législatifs permettant de réglementer leur utilisation. L'Organisation promeut aussi une plus grande transparence et une plus grande responsabilité dans les dépenses de défense au moyen d'un contrôle parlementaire accru.

Favoriser le dialogue et la coopération

Au cœur des efforts de l'UIP en faveur de la paix et de la sécurité se trouve la promotion du dialogue, de la confiance et de la coexistence pacifique. En favorisant la réconciliation et en s'attaquant aux causes profondes des conflits, l'UIP permet aux parlements de contribuer significativement à la consolidation de la paix et à la restauration de l'ordre constitutionnel. Ses efforts s'inscrivent dans la pratique et dans une démarche flexible, en mettant à disposition des plateformes visant à maintenir la communication, en servant de médiateur en cas de tensions et en soutenant des solutions inclusives et à dimension humaine.

Des mécanismes comme le Groupe de facilitateurs concernant Chypre et le Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine illustrent l'engagement soutenu de l'UIP en faveur du dialogue, du droit international et d'une réponse humanitaire. Par l'intermédiaire de son Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, l'Organisation continue à se consacrer aux problématiques régionales complexes. En avril 2025, les Parlements membres ont adopté la résolution phare appelant à un règlement du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, soulignant l'importance de la diplomatie parlementaire s'agissant de s'attaquer à des débats hautement polarisés.



paix, à la démocratie et à l'ordre constitutionnel.

En 2024, l'UIP a facilité le tout premier échange direct entre des délégations parlementaires de l'Arménie et d'Azerbaïdjan, venant ainsi compléter les processus de paix officiels et réaffirmant le rôle des parlementaires dans la résolution des conflits. À la suite de plusieurs coups d'État en Afrique de l'Ouest et centrale, l'UIP a choisi le dialogue plutôt que l'isolation et a soutenu les autorités de transition en les aidant à rétablir les institutions législatives, en leur apportant une assistance technique et en encourageant l'adoption de feuilles de route inclusives en faveur d'un retour à la

Le dialogue interconfessionnel s'est révélé être un outil utile pour la consolidation de la paix et la diplomatie. Conformément à la [Stratégie de l'UIP 2022-2026](#), l'Organisation a lancé une initiative visant à explorer les points de convergence entre les institutions politiques et les religions et convictions. Elle encourage aussi les parlements à interagir avec leur environnement social et culturel dans son ensemble. Au moyen d'activités telles que des [Conférences parlementaires sur le dialogue interconfessionnel](#), l'UIP rassemble des parlementaires, des responsables religieux, des organisations confessionnelles, la société civile et des universitaires pour évoquer des préoccupations communes et promouvoir des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives, renforcer l'état de droit et faire respecter les droits de l'homme pour tous. Le [Rapport parlementaire sur la religion et la conviction](#) de 2023 définit de manière plus approfondie comment les parlementaires traitent de ces questions.

Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent

L'UIP joue un rôle essentiel dans le renforcement de l'action parlementaire en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Grâce à des initiatives telles que le [programme conjoint UIP-ONUDD](#), un programme de collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Organisation met à disposition des ressources visant à aider les parlements à mettre les législations nationales en conformité avec les normes mondiales. Les [dispositions législatives types en faveur des victimes du terrorisme](#) guident les parlements dans la création de cadres fondés sur les droits en matière de justice, de réparations et de soutien psychologique.

L'UIP est un collaborateur essentiel du Réseau parlementaire mondial contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui favorise la transparence, la transmission de savoirs entre pairs et la coopération. Figurent parmi ses outils, une [carte législative interactive](#) et une application mobile dédiée, qui offre un accès facilité aux lois, aux bonnes pratiques et aux outils de communication à l'échelle mondiale.



L'UIP apporte son soutien aux parlements du Sahel et les aide à renforcer leur rôle en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Axée sur la sécurité, le développement, l'éducation, l'environnement et l'engagement des populations, cette initiative facilite des réponses durables grâce au renforcement des capacités et au concept de paix positive. Elle favorise la collaboration entre les parlementaires, les gouvernements, la société civile et les organisations non gouvernementales, l'objectif étant de donner aux populations locales les moyens d'agir et de renforcer la stabilité à long terme.

L'UIP soutient également les parlements s'agissant d'élaborer une définition claire, équilibrée et universellement acceptée du terrorisme, dans le dessein de parvenir à la cohérence juridique, de favoriser la coopération internationale, de faire respecter les droits de l'homme et de prévenir les abus. En outre, l'Organisation s'intéresse à l'interaction croissante entre IA, terrorisme et criminalité transnationale organisée. Elle aidera les parlements à adapter leurs cadres législatifs afin de trouver un équilibre entre innovation, sécurité et droits de l'homme, tout en favorisant un contrôle robuste et une coopération mondiale.

Légiférer sur la base de données factuelles et de l'éthique

Les parlements jouent un rôle crucial pour affronter les menaces contemporaines qui pèsent sur la paix, qui résultent de plus en plus de défis mondiaux interconnectés. Ces problématiques transcendent les frontières, exacerbent l'insécurité et appellent des réponses parlementaires reposant sur la science, l'éthique et la coopération internationale. L'UIP joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour donner aux parlements les connaissances et les outils nécessaires pour anticiper les risques et légiférer sur la base de données factuelles et non en raison d'un opportunisme politique.

L'UIP aide les parlements à s'y retrouver dans les répercussions sociétales et éthiques des avancées technologiques et scientifiques, encourageant la prospective réglementaire et veillant à ce que les innovations respectent les valeurs démocratiques, l'équité et les droits de l'homme. La [Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie](#) est un cadre mondial phare aidant les législateurs à concilier progrès et responsabilité, réaffirmant le principe selon lequel la science doit être au service de la paix et de l'humanité, et non alimenter les divisions et le conflit.

Les [Écoles de la science au service de la paix](#) permettent de jeter des ponts entre les mondes scientifique et politique, rassemblant des scientifiques, des parlementaires et du personnel parlementaire dans l'optique de favoriser une compréhension mutuelle, d'aborder collectivement des défis sous la houlette neutre de la science et de renforcer le rôle de la diplomatie scientifique. Ces écoles offrent un espace de collaboration transfrontière et permettent de dépolitiser les connaissances scientifiques en s'appuyant sur la pratique et le dialogue parlementaires.

Il est temps d'agir : prendre des mesures en faveur de la paix dans une ère complexe

Dans un monde marqué par l'intensification des conflits, une polarisation croissante et des risques mondiaux qui évoluent rapidement, le rôle des parlementaires n'a jamais été aussi important. En tant que représentants élus, les parlementaires ne sont pas seulement des législateurs, ils sont des acteurs de la consolidation de la paix, des intermédiaires et des gardiens des valeurs démocratiques. Ils sont investis d'une mission consistant à servir le peuple et ont la responsabilité de façonner des sociétés justes, sûres et inclusives.

Les travaux de l'UIP montrent que les parlements peuvent favoriser la réconciliation, régler des menaces émergentes, soutenir les victimes de violence et rétablir la confiance lorsque les institutions ont été brisées. Toute action parlementaire – qu'il s'agisse de s'engager en faveur du désarmement, de lutter contre l'extrémisme violent, de faire respecter l'éthique scientifique ou d'ouvrir des espaces de dialogue – peut orienter les sociétés vers la paix.

Les parlements doivent placer la paix au cœur de leurs travaux. Cela implique d'agir au-delà des clivages politiques et des cycles électoraux pour adopter des lois visant à prévenir la violence et à protéger les droits de l'homme, veiller à ce que les budgets traduisent les besoins des populations vulnérables et superviser les politiques s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité et visant à prévenir la violence avant qu'elle ne survienne.

Aucun pays ne peut faire face seul aux défis mondiaux d'aujourd'hui. Les parlements doivent donc renforcer leur coopération grâce à des instances telles que l'UIP pour partager leurs expériences, promouvoir le multilatéralisme et se soutenir mutuellement pour construire une résilience démocratique. En fin de compte, favoriser la paix n'est pas seulement un impératif moral, il s'agit d'une responsabilité démocratique. La paix n'est pas abstraite. Elle se construit, une décision à la fois. Les choix faits par les parlements aujourd'hui détermineront la sûreté et le bien-être des générations futures.